

REUNION PUBLIQUE D'INFORMATION
Mardi 11 Décembre 2018
Maison de quartier du Moulin d'Eau

RESTRUCTURATION DES RESEAUX D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT
RUE DU MOULIN D'EAU ET RUE PLANCHEPALEUIL

Etaient présents :

M. Pierre CERLES Conseiller municipal

Mme Caroline MONTEL, directrice DSTAU

M. Sébastien VARACHE et Sylvie GERMAIN, techniciens BE – DSTAU

M. Benoît VEZIEN, ENEDIS

M. Thibaut RUF, EIFFAGE Energie

Nombre de personnes présentes : 24

La réunion de ce jour a pour objet de présenter l'avancement du projet ainsi que les modifications apportées suite à la réunion publique du 22 mai 2018.

① Préambule

Introduction de M.CERLES qui rappelle le contexte contraignant et la volonté de la Collectivité de respecter le schéma directeur d'eau et d'assainissement. L'objectif des travaux reste donc le renouvellement du réseau de distribution d'eau potable et la reprise partielle des réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales et leur mise en conformité.

En terme de voirie, s'agissant d'une route départementale d'une part, et ne constituant pas une voie dite prioritaire d'autre part (la route d'Ennezat ayant été retenue comme axe structurant de desserte du centre-ville), la rue du Moulin d'eau ne sera pas réfectionnée intégralement ; les travaux de voirie se limiteront à de la signalisation et à la création d'un cheminement piétonnier fonctionnel.

Les présents sont informés que les investigations menées en phase d'étude par la Ville, ont révélé des anomalies quant au positionnement de réseaux électriques à proximité du réseau de collecte des eaux pluviales.

② Travaux ENEDIS

M.VEZIEN explique la nature des anomalies (câbles posés trop près du réseau, ce qui empêche toute intervention et donc le bon déroulement du projet de la ville). Les travaux consisteront à dévier ces câbles (posés en 2015) qui alimentent 2 postes source entre le n°6 rue du Moulin d'Eau et la rue Planchepaleuil.

Ils seront exécutés courant janvier 2019 pour une durée de 5 semaines par l'entreprise EIFFAGE Energie. La fouille sera dans l'axe de chaussée et impliquera la mise en place d'un alternat et la dépose des ilots de stationnement, avec circulation des véhicules le long du trottoir côté numéros impairs. Deux fosses seront ensuite terrassées à chacune des extrémités pour effectuer les raccordements par ENEDIS.

Aucune coupure électrique n'impactera les riverains.

Les accès aux propriétés seront assurés sauf ponctuellement. Les agents d'EIFFAGE sur le terrain pourront tenir les riverains informés des contraintes d'accès.

③ Présentation du projet

M.VARACHE présente un diaporama (joint en annexe), pour expliquer la nature des modifications apportées et le calendrier envisagé.

L'opération sera décomposée en 2 lots distincts (LOT1 : rue du Moulin d'eau / LOT2 : Rue Planchepaleuil), ce qui pourra conduire à avoir 2 entreprises différentes sur chacune des rues.

- Rue du Moulin d'Eau :

- ◆ Remplacement complet du réseau de distribution d'eau potable avec déplacement des compteurs en limite de propriétés et renouvellement de tous les branchements
- ◆ Déplacement des 3 poteaux d'incendie existants pour assurer une meilleure couverture de la défense incendie
- ◆ Remplacement / création de regards de branchements d'assainissement (eaux usées et eaux pluviales) au droit de chaque propriété en vue de la séparation des eaux pluviales
- ◆ Réparations ponctuelles des défauts repérés sur les collecteurs existants (eaux usées et eaux pluviales)
- ◆ Création d'un réseau de collecte des eaux usées entre l'impasse Clairefontaine et l'avenue G.Gershwin avec installation d'un poste de relevage compte-tenu des contraintes de niveau
- ◆ Mise en conformité des passages piétons et en option, réfection générale d'un trottoir entre route d'Ennezat et avenue Cités Unies sous réserve du niveau du montant des offres des entreprises
- ◆ Création d'une bande cyclable montante et rétrécissement de fait de la largeur de chaussée à 5m
- ◆ Stationnement à cheval côté numéros pairs, autorisé sur emplacements matérialisés
- ◆ Modification des carrefours avec rue Planchepaleuil et rue Algemesi, par mise en place de stops sur la rue du Moulin d'Eau. Les stops existants sur les 2 voies intersectées seront effacés. La circulation des véhicules sortant de ces 2 rues deviendra donc prioritaire.

- Rue Planchepaleuil :

- ◆ Remplacement complet du réseau de distribution d'eau potable avec déplacement des compteurs en limite de propriétés et renouvellement de tous les branchements
- ◆ Remplacement complet du réseau d'assainissement (eaux usées)
- ◆ Maintien du réseau d'eaux pluviales existant mais mise en place des branchements au droit de chaque propriété en vue de la séparation des eaux pluviales
- ◆ Réfection générale de la chaussée avec mise en place d'un caniveau longitudinal pour réduire la largeur de chaussée à 5m, sans création de trottoir
- ◆ Mise en place de 2 cassis (caniveaux posés en travers et en diagonal) pour réduire la vitesse

Comme convenu lors de la 1^{ère} réunion, des mesures de vitesse ont été menées courant d'été 2018 dans la rue Planchepaleuil. Il ressort que 92% des véhicules respectent la limitation de vitesse à 50 km/h. Valeur à mettre en parallèle de celles mesurées rue du Moulin d'Eau (environ 60 % de conformité).

- Impact budgétaire :

Le coût de l'opération globale est estimé à 1.300.000 € TTC soit env. 10% de plus que l'enveloppe initialement proposée. Cette augmentation est essentiellement due à la mise en place du poste de refoulement pour les eaux usées et à la réfection générale d'un trottoir.

- Délai :

Une réunion publique devrait être organisée fin mars 2019, une fois les entreprises retenues par la Ville. Les travaux devraient débuter début mai pour une durée prévisionnelle 4 mois pour la rue Planchepaleuil et de 6 mois pour la rue du Moulin d'Eau.

④ Moment d'échanges :

Au sujet de l'état de la chaussée rue du Moulin d'Eau.

Les riverains signalent le mauvais état général de la chaussée. Les travaux d'ENEDIS et de la ville vont la détériorer encore, impliquant des rapiécages. Il est bien rappelé que malgré cela, ni le Conseil Départemental ni la Ville ne prendront en charge la réfection générale de la chaussée. De tels travaux auraient impliqué un renouvellement complet de tous les réseaux d'assainissement, ce qui n'est pas budgétairement envisageable.

Des véhicules passent très vite rue Planchepaleuil et font « couiner les pneus » au niveau du stop et du plateau.

Le plateau surélevé est maintenu. Les cassis prévus en amont, rue Planchepaleuil, permettront théoriquement de réduire la vitesse. Comme demandé par l'assemblée, le premier cassis (positionné sur le projet à 30m) sera rapproché du plateau.

Une dizaine de véhicules sont constamment stationnés le long de la rue Planchepaleuil et gêne la visibilité pour sortir de l'impasse.

Il est proposé de laisser vivre l'aménagement projeté, et si besoin, un dispositif de quilles pourra être installé. Mais là encore, les cassis projetés devraient réduire la vitesse des véhicules.

Le projet prend-il en compte l'accroissement du nombre d'usagers à terme sur le secteur, dans la mesure où le lotissement sera prochainement créé ?

Oui. La suppression du stop rue Algemesi s'inscrit dans cette optique. Les usagers de cette voie seront prioritaires sur la rue du Moulin d'Eau. La modification du carrefour, couplée au maintien du plateau surélevé doit donc permettre de ralentir la vitesse rue du Moulin d'Eau.

Au sujet de la modification des carrefours rue Planchepaleuil et rue Algemesi.

La mise en place des stops rue du Moulin d'eau interroge. Certains riverains sont plutôt contre ce changement, mais d'autres y sont favorables. Mme BIDET rappelle que ce type d'aménagement avait été proposé par les usagers du quartier il y a plusieurs années. Il est indiqué que ce dispositif sera tout de même mis en œuvre, afin de le laisser « vivre » et voir l'impact.

Pourquoi n'est-il pas prévu de bande cyclable descendante ?

Le gabarit de la voie ne permet pas la création de 2 bandes cyclables avec le maintien d'une circulation en double sens, sachant que, d'autre part, le choix a été fait de ne pas modifier les trottoirs.

Il est précisé que la vitesse en vélo est plus importante en descente, donc la circulation des cycles sur chaussée descendante s'inscrira plus facilement avec celle des véhicules. De ce point de vue, la bande cyclable montante se trouve être plus justifiée.

Une fouille réalisée dans l'impasse rue Planchepaleuil n'a pas été réfectionnée.

Il s'agit d'une intervention de la SEMERAP. La Ville la sollicite pour assurer une réfection provisoire.

Certains riverains de la rue Planchepaleuil n'ont vu personne passer pour les diagnostics.

Les enquêtes ont été réalisées sur 87% des propriétés riveraines. Les services restent à disposition pour diagnostiquer les installations privées avant le démarrage du chantier.

Le stationnement sera-t-il toujours autorisé dans la mesure où des places de stationnement sont supprimées ? Les ilots sont-ils maintenus car ils sont dangereux ?

Dans un souci d'insertion de la bande cyclable et compte-tenu de la largeur de la voie, les stationnements côtés n° pairs seront modifiés pour être à cheval sur trottoir. Les bordures ne seront pas modifiées pour autant, à charge aux usagers de monter par l'intermédiaire des nombreuses entrées-bateaux existantes.

La globalité des stationnements est maintenue à l'exception des 2 stationnements situés au droit de l'ancienne fontaine (au niveau des n°52 et 54), compte-tenu de l'absence de passage abaissé à proximité.

Concernant les ilots, ils seront déposés en phase de chantier, puis réinstallés en lieu et place, sensiblement. Toutefois, la voie de circulation sera séparée des ilots, par la bande cyclable et de plus, des quilles seront installées à ces endroits pour protéger les cyclistes.